



Communiqué à la presse

Mise en place d'un crapauduc temporaire sur le site du Plan à Oppède

Le site du Plan, à Oppède, fait partie des zones humides du Calavon inscrites au réseau des Espaces naturels sensibles (ENS) du Département de Vaucluse. Il abrite 7 espèces d'amphibiens, dont le célèbre Crapaud à couteaux (ou Pélobate cultripède), qui est une espèce menacée, en danger d'extinction à l'échelle régionale.

Les enjeux de protection de cette espèce (et des amphibiens en général) étant forts, un crapauduc temporaire est installé en bordure du chemin du Plan depuis février 2024. Il s'agit d'installer des filets sur un tronçon d'environ 800 mètres de route, pour recueillir les animaux puis les relâcher de l'autre côté de la route lorsqu'il pleut.

Entre mars et mai, plus de 350 individus ont été capturés dans les sceaux et relâchés de l'autre côté de la route, dont 60 % de pélobates cultripèdes.

Le dispositif, mis en place par le Parc naturel régional du Luberon, Fauna Studium et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO PACA), restera en place jusqu'en novembre 2024.



Crapaud à couteaux (Photo Nicolas Fuento)



Exemple de crapauduc temporaire (Photo Nicolas Fuento)

Qu'est-ce qu'un crapauduc temporaire ?

À partir de la fin de l'hiver, les amphibiens (grenouilles, crapauds, rainettes...) effectuent une migration pour rejoindre leurs mares de reproduction. Les chemins qu'ils empruntent lors de ces migrations traversent parfois des routes, ce qui peut être une cause de mortalité importante.

Pour limiter cette mortalité routière des amphibiens, des crapauducs temporaires sont mis en place un peu partout en France. Ce dispositif consiste à placer des filets en bordure de la route, pour empêcher les amphibiens de la traverser. Au pied de ces filets, des sceaux sont enterrés tous les 15 mètres pour recueillir les animaux. Lors des soirs de pluie où ont lieu les migrations, les sceaux sont ouverts et les amphibiens sont relâchés de l'autre côté de la route.

Ce dispositif permet à la fois d'éviter les écrasements routiers durant la période de suivi, mais également d'étudier les axes de migration des amphibiens.

Mise en œuvre sur la commune d'Oppède

Les filets temporaires, ou crapauduc temporaire, sont installés de mars à novembre 2024. Le bon fonctionnement du projet repose sur l'imperméabilité du dispositif. Il est donc primordial qu'il demeure étanche durant toute la durée du suivi et en particulier durant les phases de migration printanière et automnale.

Nous comptons sur la collaboration des automobilistes et des promeneurs pour veiller à respecter l'imperméabilité du dispositif.

En juillet et août 2024 (période défavorable à l'activité des amphibiens), le dispositif de suivi sera neutralisé afin de restituer sa perméabilité pour l'ensemble de la faune. Les seaux seront ainsi fermés et les filets seront baissés.



Ce projet a été autorisé par le Département du Vaucluse (direction de l'aménagement routier) et la manipulation des amphibiens durant le suivi se fera sous autorisation préfectorale de manipulation d'espèces protégées. Il est financé par l'Agence de l'eau et le Département du Vaucluse.

Les premiers résultats du printemps 2024

Ce sont 13 sessions de relevé qui ont été réalisées entre mars et mai lors des nuits pluvieuses favorables aux déplacements des amphibiens. **Plus de 350 individus ont été capturés dans les seaux et relâchés de l'autre côté de la route. 60% d'entre eux était des pélobates cultripèdes.** Les autres espèces concernées étaient le Pélodyte ponctué, le Crapaud calamite, le Crapaud épineux, la Rainette méridionale et la Grenouille verte.

Malgré le dispositif, une soixantaine d'amphibiens ont été retrouvés sur la route, dont plus de la moitié morts par collision routière.

En savoir plus

Véritables insecticides naturels pour les cultivateurs, les amphibiens sont victimes de multiples menaces :

- une destruction directe par collision routière lors de leur migration vers les zones humides pour leur reproduction ;
- le comblement des mares et leur isolement, qui fragilisent les populations en empêchant la reproduction et le brassage génétique ;
- la pollution des eaux et des terres qui a un impact tant sur les amphibiens que sur leurs proies.

Une autre vie s'invente ici

Contacts Parc naturel régional du Luberon

Eaux et rivières : Jérôme BRICHARD – 06 76 85 33 45 03 44 69 – jerome.brichard@parcduluberon.fr

Presse : Solgne LOUIS – 06 86 17 47 47 – solgne.louis@parcduluberon.fr

60 place Jean-Jaurès 84400 Apt – www.parcduluberon.fr